

Collector Fantasies

13 & 14 février 2010 • NEKKERHAL MECHELEN (Malines)

INSCRIPTION

Veuillez nous réserver:

Stand m²

Prix 4m² - 30m² = 6,50 €/m²m² x 6,50 € =

31m² - 60m² = 5,75 €/m²m² x 5,75 € =

vanaf 61m² = 5 €/m²m² x 5 € =

(ex. stand 50m² = 30 x 6,50 € + 20x 5,75 €)

Tables (1.80m x 0.70m) à 6,25 €/pièce x 6,25 € =

!ATTENTION! CARTE DE PARKING (5 €):p. x 5 € =

Electricité 3 kW=55 € ou 9 kW=130 € ou 18 kW=140 € (indiquer le nécessaire)=

Indications concernant les produits à exposer:

Total (excl TVA)

Valeur à assurer:€

Particulier Marchand

Nom et prénom ou le nom de la firme:

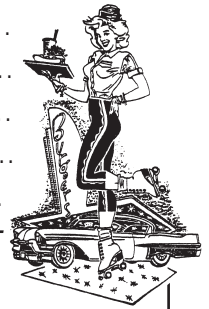
Adresse:

Téléphone:

Fax:

N° TVA:

Website - E-mail:



REGLEMENT

1) NOM + OBJET

Collector Fantasies, organisé par: Aljafra's BVBA, est une exposition internationale et bourse d'échange et de vente de juke-boxes, flippers, bandes dessinées, comics, machines à sous, jackpots, pièces et livres, plaques émaillées, jouets, disques, neons, diners (meubles cromés), scooters, voitures, frigidaires, tradingcards, memorabilia & collectable Americana et tous les objets curieux des années cinquante, soixante et septantes.

NEKKERHAL MECHELEN • België

2) DATES & DUREE:

Samedi 13.02.2010 • 09.30-18.00h Dimanche 14.02.2010 • 9.30-18.00h

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment d'en modifier les dates et les horaires, de décider sa prolongation ou sa clôture anticipée sans que les participants puissent prétendre à une indemnisation éventuelle.

3) TARIF DES STANDS

Surface minimum est 4m²

4m² jusqu'à 30m² = 6,50 €/m²

61 m² ou plus = 5 €/m²

31m² jusqu'à 60m² = 5,75 €/m²

ex. 50m² = 30 x 6,50 € + 20 x 5,75 €

• Table: € 6,25 (pas de chaises disponible). Les exposants sont tenus responsables du matériel loué. Le matériel éventuellement manquant sera facturé.

• Electricité: 3 kW=55 € ou 9 kW=130 € ou 18 kW=140 €

+Pour chaque raccordement suit un contrôle individuel obligatoire (mettre à la terre) de l'installation électrique de stand. Les installations sur les stands doivent répondre aux réglementations (intégral) en vigueur et ne recevront pas de courant ou seront temporairement fermées si elles ne sont pas conformes.

• Les clubs (qui vendent rien) peuvent faire une demande écrite pour obtenir un stand gratuit à condition que ils n'effectuent pas des actions à but commercial

• Tout les frais de location, électricité, contrôle, tables sont hors TVA.

4) INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont seulement valable quand la formule est signée et les frais de location sont payés. L'exposant ne pourra occuper le stand avant d'avoir réglé sa facture. L'organisation a le droit de refuser stands sans déclaration de raison.

5) MONTAGE ET DEMONTAGE

La surface de stand, prise en location par les exposants et faisant l'objet du formulaire d'inscription, sera mise à disposition par l'organisateur et ne peut jamais être changée. La batterie doit être détachée chez les voitures et motos exposées + mettre un carton sur le moteur. L'exposant doit laisser l'emplacement propre après démontage du stand. Nettoyage est à la responsabilité de l'exposant lui-même. Montage vendredi 12.02.2010 de 10h00 jusqu'à 21 h. Demontage dimanche 14.02.2010 de 18h jusqu'à 23h.

6) RESILIATION ET NON-PARTICIPATION

Le loyer est payable en toutes circonstances, même si l'exposant, pour des raisons dont il n'est pas responsable, est empêché d'approvisionner son stand.

7) BADGES (WEEKEND)

Jusqu'à 30m² = 2 badges gratuit, jusqu'à 60m² = 3 badges gratuit, >60m² = 4 badges gratuit

Badges complémentaires à 8€.

8) ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'assurance des objets exposés incombe à l'exposant. De nuit, les objets précieux qui s'enlèvent facilement, doivent être gardés sous clef. L'organisateur décline toute responsabilité, même pour les dommages résultant de défauts dans le bâtiment, de fuites faisant passer l'eau de pluie etc. Chaque participant est responsable du matériel qu'il expose tant pendant qu'après les heures d'ouverture. L'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile pour sa responsabilité légale. Ce contrat d'assurance inclut l'exposant, mais subsidiairement face à sa propre assurance responsabilité civile. L'assurance responsabilité civile couvre uniquement les dommages causés par un tiers. Le personnel du stand de la société qui expose n'est pas inclus. Par ailleurs, l'assurance ne couvre ni les restaurants de la Foire, ni les manifestations spéciales qui ne sont pas organisées par l'organisateur. Tous les droits à réparation d'un dommage relevant de la responsabilité civile doivent être communiqués sans délai au organisateur.

9) ASPECTS LEGAUX

Les exposants doivent respecter les prescriptions légales particulièrement en ce qui concerne T.V.A., les droits de douane, les accès, droits d'auteur, législation sociale etc.

10) VOITURES, REMORQUES ET SEMI-REMORQUES D'EXPOSANTS peuvent être parkés aux emplacements prévus à cet effet aux risques de leur propriétaire.

11) LITIGES

Le tribunal et le lieu d'exécution pour toutes les obligations est Anvers. Les droits éventuel vis-à-vis du organisateur doivent être revendiqués au plus tard 5 jours de semaine après l'achèvement de la manifestation. Passé ces délais, ces droits sont considérés comme déchu.

12) GENERALITES

a) Si les organisateurs jugent qu'il serait impossible d'organiser cette activité par force majeure que ce soit totalement ou partiellement, les participants-exposants ou visiteurs - ne pourront prétendre à aucune indemnisation, à aucun remboursement des sommes versées, aucun dédommagement pour perte de bénéfices.

b) Le Nekkerhal fait valoir son droit domestique sur l'ensemble du Parc des Expositions.

13) INFO + CORRESPONDANCE

Turnhoutsebaan 267, 2110 Wijnegem, tél. 0475/951.153 of 03/353.86.39, fax. 03/353.39.31
e-mail: collectorfantasies@skynet.be

www.collector-fantasies.com

En signant la présente inscription, nous reconnaissons, en tous points, les conditions de participation.

Date

signature + nom (en capitales)

ATTENTION!
DEFENSE DE FUMER
AMENDE POUR FUMEUR

A renvoyer à: Hugo de Kroes • Turnhoutsebaan 267 • 2110 Wijnegem (België)
Tel.: 0475-951.153 of 03-353.86.39
Fax: 03-353.39.31
Cloture de l'inscription 31/01/2010